

17/04/2020

COVID-19 : AMÉNAGEMENT DES EXAMENS TERMINAUX

Afin de prendre en compte les difficultés créées par la situation actuelle, l'université de Franche-Comté a modifié le 15 avril par délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)*, son règlement général des études et des examens pour la fin de l'année universitaire. Celui-ci définit les grands principes communs à toutes les composantes de l'université de Franche-Comté (facultés, instituts et écoles), en matière d'organisation et de validation des examens.

Les grands principes adoptés en CFVU sont les suivants :

- L'ensemble des enseignements seront assurés à distance jusqu'à la fin de l'année universitaire. Aucun enseignement ne sera organisé en présentiel.
- Concernant les examens, la première session se fera uniquement à distance, avec une adaptation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, privilégiant le contrôle continu. La deuxième session, lorsque celle-ci est prévue, devra être maintenue et se tenir en distanciel. Elle ne sera réalisée en présentiel que si l'évolution de la situation sanitaire le permet et que les regroupements en nombre important sont autorisés. Il faut donc s'attendre, là aussi, à une évaluation à distance. Il est demandé aux équipes pédagogiques de préciser, pour chaque parcours de formation, les nouvelles modalités d'évaluation (date des épreuves, durée, nature de chaque épreuve, coefficient). Les étudiants seront informés au moins 15 jours avant le début de chaque épreuve par mail, sur leur espace numérique de travail (ENT), ainsi que par d'autres moyens. Les modifications opérées pourront prendre des formes diverses, selon les filières : devoirs maison, remplacement d'un examen écrit par un oral, neutralisation des matières pour lesquelles une évaluation n'est pas possible à distance... Les contenus des épreuves seront également adaptés en fonction de la progression pédagogique des étudiants. Bien que la neutralisation d'une matière soit permise, il n'est pas permis de neutraliser tout un semestre.
- Le calendrier de l'année universitaire est maintenu, à savoir une fin d'année au 31 août 2020.
- Pour les étudiants qui n'ont pas pu réaliser leur stage, des adaptations seront proposées par les équipes pédagogiques (remplacement par un travail de substitution). Pour les étudiants des années d'études diplômantes qui n'impliquent pas de poursuite d'étude (dernière année de licence pro, de master...), le délai de réalisation des stages peut être repoussé jusqu'au 31 décembre 2020.
- Les étudiants empêchés de suivre les enseignements à distance en raison de l'absence d'équipement informatique ou se situant en zone blanche ainsi que les étudiants réquisitionnés pour la continuité sanitaire (étudiants en médecine, pompiers volontaires...) ou pour la continuité d'activité (étudiants travaillant dans le commerce alimentaire) ou encore les étudiants confrontés à des difficultés particulières, se verront proposer une évaluation de substitution. Les équipes pédagogiques préciseront les modalités et le calendrier aux étudiants concernés.

Pour les filières santé, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a revu le calendrier et les modalités d'organisation des concours universitaires, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Le concours d'entrée en deuxième année des études en santé (PACES) sera organisé à partir de la

troisième semaine de juin. Les Epreuves Classantes Nationales Informatisées donnant accès au troisième cycle des études médicales se dérouleront du 6 au 8 juillet 2020.

L'université met tout en œuvre pour que chaque étudiant puisse valider sa formation dans les meilleures conditions malgré cette période difficile. Elle rappelle que les étudiants qui rencontrent des difficultés doivent se signaler auprès de leur responsable de formation afin que des solutions adaptées puissent être trouvées.

Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) de l'université accompagne les étudiants pendant cette période de confinement qui ne doit pas être synonyme d'isolement et de mise à l'écart, y compris pendant la période de congés universitaires qui s'annonce (du 20 avril au 3 mai 2020). Le SUMPPS est joignable par mail sumpps@univ-fcomte.fr ou par téléphone, du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 16h, au 03 81 66 61 30 à Besançon et au 07 85 64 01 60 dans le Nord Franche-Comté.

Pour les sujets d'accompagnement et d'aide sociale, les étudiants peuvent prendre un rendez-vous téléphonique avec le service social du CROUS Bourgogne-Franche-Comté en se connectant sur le site mesrdv.etudiant.gouv.fr ou sur le site www.crous-bfc.fr.

* La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) est l'instance chargée, entre autres, d'adopter les règles relatives aux examens et à l'évaluation des enseignements. Elle est composée de 40 membres : 16 enseignants et assimilés, 16 étudiants, 4 personnels Biatss (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé) et 4 personnalités extérieures.

Contact presse

Pauline BELTZ
Chargée de communication et des médias
Tél. 06 17 22 64 22
presse@univ-fcomte.fr